

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION
MENTION DROIT SOCIAL – PARCOURS DROIT DE L'EMPLOI ET DES RELATIONS SOCIALES**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5° et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération n°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2ème année de Master Droit – mention « Droit social » parcours « Droit de l'emploi et des relations sociales ».

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
Président(e) du jury :			
PETIT	François	MCF	Droit de l'emploi et des conditions de travail
Membres du jury :			
AUZERO	Gilles	PR	Droit des relations collectives de travail
TOURNAUX	Sébastien	PR	Droit de l'emploi et des conditions de travail
En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :			
PORTA	Jérôme	PR	Droit social international et européen
CHARBONNEAU	Alexandre	MCF	Droit des relations individuelles de travail
KATZ HANTALI-IDRISSI NADIA	Nadia	CEV	Méthodologie en droit du travail

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2024-2025.

Fait à Bordeaux, le 13 octobre 2024



M. Jean-Christophe SAINT-PAU
Professeur de droit privé et sciences criminelles
Directeur du collège DSPEG